

ÉLARGISSEMENT DE L'ÉQUIPE DE RENOUVELLEMENT DES SOINS PRIMAIRES INTERPROFESSIONNELLE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT – QUESTIONS ET RÉPONSES

31 mai 2023

1. Quel est l'objet de cette déclaration d'intérêt (DI)?

Nous mettons plus de gens en contact avec les soins primaires dans les collectivités de toute la province, y compris par un financement supplémentaire pour créer plus d'équipes de renouvellement des soins primaires interprofessionnelles afin d'aider à rendre les soins plus pratiques pour les gens.

Dans ce cadre, le ministère de la Santé met en place un processus visant à élargir les équipes existantes ou à créer jusqu'à 18 nouvelles équipes dans les collectivités où les besoins sont les plus importants.

Ces équipes de soins multidisciplinaires fourniront des soins directs aux personnes vulnérables et marginalisées ainsi qu'à celles qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires en Ontario. Cela permettra aux personnes d'accéder aux soins lorsqu'elles en ont besoin, sans avoir à se rendre aux urgences et à subir de longs délais d'attente, tout en améliorant les résultats en matière de santé grâce à l'augmentation des soins préventifs et des procédures de dépistage.

Le ministère de la Santé (ministère) doit remplir une déclaration d'intérêt pour que le financement puisse être envisagé. La DI doit présenter un dossier ou une justification et inclure tous les détails pertinents pour permettre au ministère d'évaluer correctement la nécessité et l'efficacité des programmes et services proposés au sein de la collectivité.

2. Pourquoi le gouvernement fait-il cela?

Le gouvernement améliore l'accès des Ontariens aux services interprofessionnels de soins primaires, en mettant l'accent sur les besoins des personnes vulnérables et marginalisées, ainsi que sur ceux des personnes qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires en Ontario.

3. Comment les organismes intéressés peuvent-ils demander un financement dans le cadre de cette initiative?

Les parties intéressées doivent remplir le modèle de déclaration d'intérêt et soumettre à Santé Ontario un plan décrivant la manière dont elles fourniront des soins primaires aux personnes vulnérables, marginalisées et sans médecin désigné vivant dans leurs collectivités.

La date limite de soumission est à **17 h, heure avancée de l'Est, le 16 juin 2023**, afin d'être pris en considération pour l'investissement d'une équipe de renouvellement des soins primaires interprofessionnelle nouvelle ou élargie.

La DI doit présenter un dossier convaincant et inclure tous les détails pertinents pour permettre à Santé Ontario et au ministère d'examiner et d'évaluer de manière appropriée la nécessité et l'efficacité des programmes et services proposés au sein de la collectivité.

Le formulaire de DI et les instructions de soumission sont accessibles en ligne sur les sites Web de Santé Ontario à l'adresse <https://www.ontariohealth.ca/fr/planification-et-gestion-systeme-sante/possibilites-financement-soins-primaires>

4. Qui peut demander un financement dans le cadre de cette initiative?

Toute entité ou tout organisme qui fournit ou fournira des soins primaires dans le cadre d'un modèle d'équipe peut demander des ressources pour répondre aux besoins de santé des populations vulnérables, marginalisées et sans médecin désigné au sein de leurs collectivités.

Dans le cadre de la DI, le ministère et Santé Ontario examineront les demandes de création de nouvelles équipes de renouvellement des soins primaires interprofessionnelles ou d'élargissement des équipes existantes.

Ces demandes peuvent provenir de modèles de soins primaires interprofessionnels établis, tels que les Équipes Santé familiale, les Cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien (cliniques DPIP), les centres de santé communautaire (CSC), les organismes de soins de santé primaires autochtone, les groupes de médecins, ou d'autres modèles nouveaux et innovants permettant de répondre aux besoins de ces populations prioritaires.

5. Quelle est la date limite de dépôt des candidatures?

Les formulaires de DI dûment remplis doivent être soumis à Santé Ontario au plus tard à **17 h, heure avancée de l'Est, le 16 juin 2023**, pour être pris en considération.

Attention : aucune soumission tardive ou partiellement remplie ne sera acceptée.

6. RÉVISÉ - Comment les candidats retenus seront-ils sélectionnés?

Santé Ontario et le ministère utiliseront un cadre d'évaluation reposant sur les questions du formulaire de DI.

Les propositions retenues démontreront les éléments suivants et y contribueront :

- L'amélioration de l'accès aux services de soins primaires.
- La réduction des obstacles aux soins pour les populations historiquement défavorisées.
- Une gouvernance efficiente et efficace (c'est-à-dire le fonctionnement du conseil d'administration).

- Des modèles de soins en équipe qui optimisent la portée des membres de l'équipe et améliorent la façon dont l'équipe travaille ensemble.
- L'intégration des partenaires de soins primaires et des équipes de Santé Ontario ainsi que la collaboration, et la participation à la planification et à la prestation de services à l'échelle de la population.
- Un engagement en faveur d'une philosophie de système de santé axée sur l'apprentissage en utilisant les données et l'évaluation pour une amélioration continue de la qualité.
- L'amélioration de l'engagement des patients (y compris la diversité qui représente la communauté desservie), et les soins centrés sur le patient.
- L'utilisation de solutions de santé numériques pour soutenir la prestation de soins.
- Le fait de soutenir le principe de fournir les bons soins au bon endroit et au bon moment.
- Les situations où il faut faire preuve d'agilité et de réactivité face aux besoins de la collectivité au fil du temps et en cas de crise (y compris en fournissant des conseils ou en orientant les personnes vers les services sociaux).

7. RÉVISÉ - Quand les bénéficiaires d'un financement au titre de cet investissement seront-ils annoncés et quand les fonds seront-ils versés?

Les candidats retenus devraient être annoncés à l'automne 2023.
Les fonds seront versés après la signature de l'accord de financement entre le bénéficiaire et Santé Ontario.

8. Les organismes autochtones vont-ils bénéficier d'un investissement ou d'un processus distinct pour la recherche de ressources en soins primaires?

Il n'existe actuellement aucun investissement ou processus distinct pour les organismes autochtones. Les organismes autochtones à la recherche de ressources interprofessionnelles en soins primaires pour répondre aux besoins des populations vulnérables, marginalisées et sans médecin désigné sont encouragées à poser leur candidature par le biais de la DI.

9. Les candidats autochtones seront-ils prioritaires dans le cadre de cette procédure de DI?

L'objectif de la DI est d'aider à répondre aux besoins des patients vulnérables, marginalisés et sans médecin désigné et des collectivités les plus nécessiteuses, y compris les collectivités autochtones en raison des conséquences historiques de la colonisation.

10. Les petits organismes qui prévoient de présenter une demande peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour travailler sur leur demande de DI. Que faites-vous pour vous assurer qu'ils ne sont pas désavantagés par rapport à des modèles ou des organismes plus importants et mieux établis?

Santé Ontario et le ministère sont conscients que le processus de DI peut être difficile pour les organismes plus petits et moins expérimentés.

Santé Ontario apportera son soutien aux personnes qui souhaitent présenter une demande, mais qui manquent de ressources. Veuillez communiquer avec la personne-ressource de Santé Ontario de votre région, par l'entremise de l'adresse courriel fournie, pour obtenir de l'aide en vue de présenter une demande.

11. Les équipes Santé Ontario peuvent-elles soumettre des demandes?

Oui. Les équipes Santé Ontario ayant une composante de soins primaires peuvent soumettre des demandes à condition d'être une entité juridique établie. Le ministère doit être en mesure de conclure un accord avec l'équipe Santé Ontario afin de lui verser des fonds pour la prestation de soins primaires.

12. Les candidats doivent-ils faire partie d'une équipe Santé Ontario ou disposer d'une lettre de soutien d'une équipe Santé Ontario pour poser leur candidature?

Non. Il n'est pas obligatoire de faire partie d'une équipe Santé Ontario ou d'avoir l'aval des équipes Santé Ontario, mais cela est encouragé.

Les candidatures doivent présenter des plans de partenariat avec d'autres personnes, groupes ou organismes de leur collectivité afin d'organiser la prestation de services à la collectivité et d'éviter la duplication des services.

En fonction de la stabilité de l'équipe Santé Ontario, les candidats sont fortement encouragés à établir un partenariat avec leur équipe Santé Ontario locale pour leur proposition.

13. Les médecins peuvent-ils demander des ressources par l'intermédiaire de la DI?

Oui, les médecins ou les groupes de médecins qui ne sont pas actuellement affiliés à une équipe de renouvellement des soins primaires interprofessionnelle peuvent poser leur candidature par le biais de la DI.

Outre les demandes émanant de modèles ou de fournisseurs de soins primaires existants, le ministère est disposé à recevoir des demandes portant sur des modèles nouveaux et novateurs destinés à répondre aux besoins des populations prioritaires.

Il est recommandé de communiquer avec votre représentant régional de Santé Ontario afin de discuter des options possibles pour votre proposition.

14. L'objectif est-il de fournir des soins aux patients sans médecin désigné ou de leur désigner un médecin?

Les deux. L'objectif de cette initiative est de fournir des ressources aux patients qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires dans les collectivités qui en ont le plus besoin et de contribuer à répondre aux besoins de santé de la population en offrant des programmes et des services interprofessionnels de soins primaires axés sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et la gestion des maladies chroniques (dépistage du cancer, gestion du diabète, etc.).

15. Les collectivités les plus nécessiteuses ont-elles été identifiées par le gouvernement?

Le ministère et Santé Ontario tiendront compte des données disponibles pour examiner et évaluer les demandes dans un certain nombre de domaines, notamment dans les collectivités où les besoins en soins primaires sont les plus importants.

Veillez toutefois noter que cette procédure de DI ne vise pas des collectivités précises. Cet appel est ouvert à toute entité ou tout organisme qui cherche à combler les lacunes dans l'accès aux soins primaires et aux services pour les populations vulnérables, marginalisées et sans médecin désigné en Ontario.

16. Les organismes interprofessionnels de soins primaires qui reçoivent actuellement des fonds du ministère ou de Santé Ontario seront-ils avantagés dans la compétition pour l'obtention de ces fonds?

Le ministère et Santé Ontario utiliseront un cadre d'évaluation qui met l'accent sur le plan proposé pour améliorer l'accès aux soins des patients vulnérables, marginalisés et sans médecin désigné, sur une gouvernance efficiente et efficace, ainsi que sur l'intégration et la collaboration avec les partenaires du système de santé au sens large.

17. Dans le cadre de cette DI, les demandes à petite échelle seront-elles prises en considération, par exemple les demandes d'aide salariale pour un ou deux professionnels de la santé qui aideront à soigner les patients isolés?

Oui, la DI examinera toutes les propositions visant à répondre aux besoins des populations prioritaires identifiées et à avoir une incidence positive sur l'accès aux soins primaires et sur la santé de la population dans leurs collectivités.

18. L'investissement de 30 millions de dollars n'est pas suffisant. Est-il préférable que les candidats réduisent leur demande et soumettent un montant qu'ils estiment avoir plus de chances d'être approuvé ou qu'ils soumettent une demande de fonds complète?

Les candidats sont encouragés à soumettre une demande complète basée sur les besoins qu'ils ont identifiés dans leur demande.

Notez que toutes les soumissions aident le ministère et Santé Ontario à mieux comprendre les lacunes et les besoins en matière de soins primaires des collectivités de l'Ontario.

19. NOUVEAU - Le nombre de postes de soutien administratif par équipe de soins primaires à temps plein que nous sommes autorisés à demander et à ajouter à l'équipe dirigeante, aux ressources humaines (RH), aux TI, etc. est-il limité?

Les candidats doivent demander les postes équivalents temps plein (ETP) dont ils estiment avoir besoin pour que leur proposition soit retenue.

Les candidats peuvent demander autant de ressources humaines qu'ils le souhaitent.

20. NOUVEAU - Un organisme peut-il soumettre plusieurs déclarations d'intérêt? L'équipe a de nombreuses idées d'élargissement.

Les candidats sont encouragés à soumettre leur demande complète dans une seule déclaration d'intérêt et à fournir des détails sur chaque idée.

21. Les organismes qui ont récemment soumis des propositions pour des équipes ou des ressources de soins primaires interprofessionnels nouvelles ou élargies en dehors du processus de DI (par exemple, directement au ministère ou à Santé Ontario) doivent-ils soumettre à nouveau leurs demandes par le biais de la DI?

Les organismes qui ont soumis des propositions visant à créer de nouvelles équipes de renouvellement des soins primaires interprofessionnelles ou à élargir celles qui existent déjà doivent discuter des exigences avec la personne-ressource de Santé Ontario de leur région.

Toutes les propositions seront évaluées à l'aide d'un cadre basé sur les questions et les exigences du modèle de demande de DI.

22. NOUVEAU - Le nombre de mots pour répondre aux questions ouvertes est-il limité?

Non. Les candidats sont libres de répondre aux questions en fournissant autant d'informations qu'ils le souhaitent.

23. NOUVEAU - Le nombre de pages pour la soumission, y compris le modèle et les documents à l'appui, est-il limité?

Non. Les candidats sont libres de fournir autant d'informations qu'ils le souhaitent pour appuyer leur proposition.